

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DJS 288 Subvention (166.000 euros) à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes (APSAP-VP) au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes (APSAP-VP) ;

Vu la convention signée le 19 mai 2017 par la Ville de Paris et l'APSAP-VP ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 166.000 euros est attribuée à l'Association de Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes (250/2018-00231), 12, cour Debille (11e), au titre de l'année 2018 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'elle s'est engagée à effectuer.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, VF88001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO